



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corrèze

Réunion directeurs Tulle Dordogne

31 août 2016 – TULLE Cité administrative

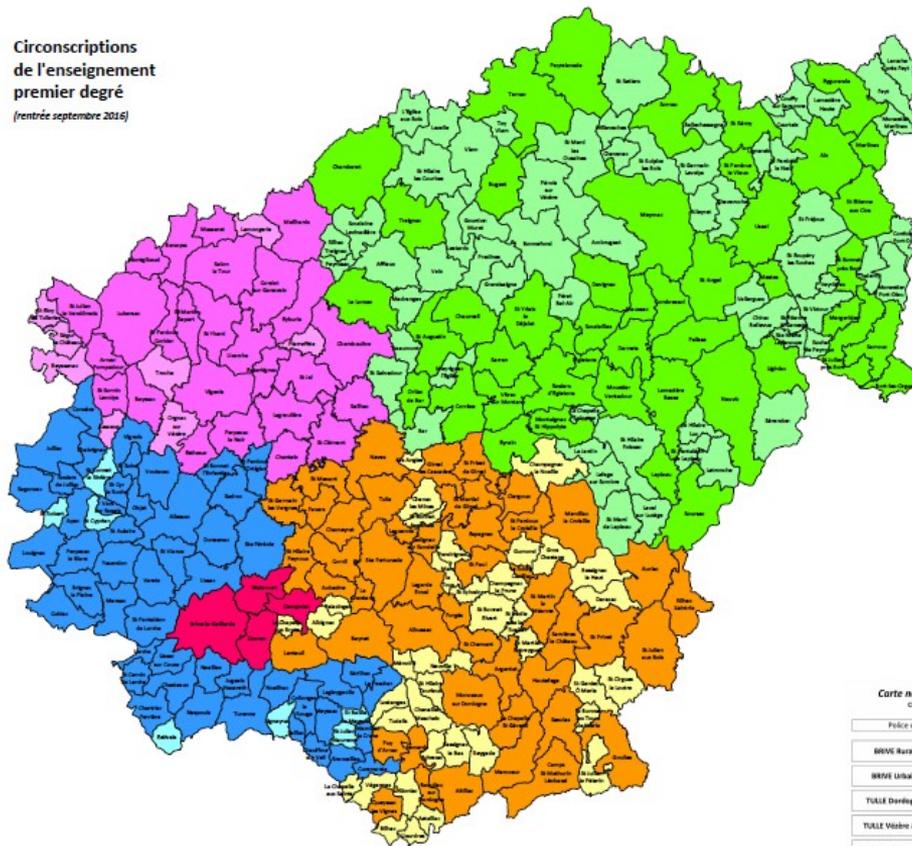


Tulle Dordogne! 57 écoles dont 50% d'écoles à 1 et 2 classes



Circonscriptions
de l'enseignement
premier degré

(rentrée septembre 2016)



Carte nouvelles circonscriptions EN Corrèze
Charte graphique et légende (à télécharger)

Police des noms de communes : Calibri Gras corps 8

BRIVE Rural	Circonscription sans école	Circonscription avec école	Cat 1	Cat 2
BRIVE Urbain	Circonscription sans école	Circonscription avec école	Rural	Rural 1
TULLE Dordogne	Circonscription sans école	Circonscription avec école	Rural	Rural 1
TULLE Vézère ASH	Circonscription sans école	Circonscription avec école	Magistère 1	Magistère 2
USSEL Haute-Corrèze	Circonscription sans école	Circonscription avec école	US 1	US 2

Priorités



- **Mise en place des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du livret scolaire unique numérique (CP-3^{ème})**
 - ❑ Poursuivre la réflexion sur l'accompagnement des élèves et sur la continuité Ecole-Collège; accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Rappel: une école inclusive (nouveaux documents pour la mise en œuvre du PPS);
 - ❑ Poursuivre l'effort engagé sur la fluidité des parcours de la maternelle au nouveau cycle 3;
 - ❑ Redynamiser les instances pédagogiques (conseils de maîtres, conseils des maîtres de cycle).

L'évaluation: changements

En maternelle un carnet de suivi (progrès, réussites) non normé intégrant un bilan de compétences en fin de GS

En élémentaire et au collège un livret unique LSUN

en ligne sur le portail ARENA

(guide et tutoriels sur dailymotion)

disponible à partir de septembre (aide ATICE)

Livret scolaire





[Académie]

[École]

[Adresse]

[Code postal] [Ville]

[Téléphone]

[Courriel]

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

2	CP	CE1	CE2
3	CM1	CM2	6 ^e
4	5 ^e	4 ^e	3 ^e

[Logo/Visuel
de l'établissement]

Année scolaire [aaaa-aaaa]

Bilan des acquis scolaires de l'élève - Cycle 2 - Période [n^o] du [j/mn/aaaa] au [j/mn/aaaa]

[Prénom] [Nom]

Né(e) le [j/mn/aaaa]

Enseignant(e) : [Cv] [Nom]

Classe de CE2

Suivi des acquis scolaires de l'élève

	Domaines d'enseignement	Éléments du programme travaillés durant la période (savoirs/savoirs-compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Objets d'apprentissage			
				RENFORCEMENT	MAÎTRISE	ACQUIS	ÉPARGNÉS
Français	Langage oral						
	Lecture et compréhension de l'écrit						
	Écriture						
Mathématiques	Étude de la langue (vocabulaire, orthographe, grammaire)						
	Nombres et calcul						
	Grandeurs et mesures						
Éducation physique et sportive	Espace et géométrie						
Enseignements artistiques							
Questionner le monde							
Enseignement moral et civique							
Langue vivante	Écouter et parler						
	Lire et écrire						

Projet(s) mis en œuvre et implication de l'élève (le cas échéant)

Parcours citoyen :

Parcours d'éducation
artistique et culturelle :

Bilan de l'acquisition des connaissances et compétences

Appréciation générale sur la progression de l'élève :

Communication avec la famille

Visa de l'enseignant(e)/des enseignant(e)s

[Prénom] [Nom]

[j/mn/aaaa]

Signature

Visa des parents ou du responsable légal

Pts connaissance le :

[j/mn/aaaa]

Signature



[Académie]

[École]

[Adresse]

[Code postal] [Ville]

[Téléphone]

[Courriel]

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

2	CP	CE1	CE2
3	CM1	CM2	6 ^e
4	5 ^e	4 ^e	3 ^e

[Logo/Visuel
de l'établissement]

Année scolaire [aaaa-aaaa]

[Prénom] [Nom]

Né(e) le [j/mn/aaaa]

Enseignant(e) : [Cv] [Nom]

Classe de CE2

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 2

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine ¹				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques ²				
Langages des arts et du corps ³				
Formation de la personne et du citoyen ⁴				
Méthodes et outils pour apprendre ⁵				

1. Conscience phonétique et la phonologie, savoir étudier les organisations et fonctionnement des sociétés • 2. Savoir pratiquer les démarches scientifiques et techniques, découvrir la nature et ses phénomènes, réaliser des observations et des expériences • 3. Comprendre et communiquer par les pratiques artistiques, physiques et sportives • 4. Savoir travailler en équipe et respecter règles d'usage, avoir conscience de la justice et du droit, connaître les valeurs de la République • 5. Savoir organiser son travail, accéder à l'information, la documenter et aux médias, utiliser les outils numériques, conduire des projets.

Synthèse des acquis scolaires de l'élève en fin de cycle 2

Visa de l'enseignant(e)/des enseignant(e)s

[Prénom] [Nom]

[j/mn/aaaa]

Signature

Visa de la directrice/du directeur de l'école

[Prénom] [Nom]

[j/mn/aaaa]

Signature

Visa des parents ou du responsable légal

Pts connaissance le :

[j/mn/aaaa]

Signature

Cachet de l'élève

Le contenu du livret scolaire

En cours de scolarité à l'école et au collège, le livret scolaire d'un élève regroupe :

- les bilans périodiques (trimestriels)
- les bilans de fin des cycles
- les différentes attestations



Priorités



- **Elaboration du nouveau projet d'école 2016-2019 à renvoyer pour le 10 octobre 2016**

[projet d'école 2016 2019.docx](#)

Le parcours artistique et culturel

[Parcours artistique et culturel.docx](#)

Le parcours citoyen

[Parcours citoyen.docx](#)

Le PDF 2016 – 2017: inscriptions du 9 au 19 sept



ANIMATIONS PEDAGOGIQUES (18heures)

- **Dispositif Magistère (candidature individuelle)** : 9 heures (6h à distance et 3 h en présentiel):

maternelle	Cycle 2	Cycle 3
Construction du nombre ; démarche d'investigation; ASH et attention-concentration	Calcul mental Démarche d'investigation Enseigner la compréhension ASH , attention-concentration	ASH , identité numérique; Calcul mental; Démarche d'investigation; EMC

- **Animation pédagogique institutionnelle** (public connu) : 3 heures sur les nouveaux programmes
- **Animation pédagogique** (public connu): 3 heures en présentiel ou en autonomie afin de poursuivre le travail engagé sur la mise en œuvre des nouveaux programmes) :
- **Elaboration projet d'école** : 3 heures sur site

Le PDF 2016 – 2017

Stages (quelques dates) :

- **Stage secteur Beynat : 8 et 9 décembre**
- **Stage maternelle « Plateau de Favars » : 7 et 8 novembre**
- **Liaisons cycle 3 école-collège:**
 - Argentat: 9 mai
 - Beaulieu: 3 février
 - Beynat: 30 mars
 - Tulle Clémenceau: 14 avril
 - Tulle Victor Hugo: 2 mai
- **Stage Pandrignes : 21 sept, 15 mars**
- **Stage Défi-maths : 30 septembre**
- **Mise en place des projets scientifiques : 10 oct, 1^{er} déc, 13 déc**
 - Informations diverses CPC
- **Usages pédagogiques de l'ENT: 4 et 25 janv, 6 fév, 6 mars, 9 mars**
 - Informations diverses CPC.



EPS - USEP



Réunions de secteur :

- **ville de Tulle : 6 septembre, 17h FAL;**
- **Tulle rural : 8 septembre, 17h Chambon;**
- **Beaulieu : 12 septembre, 17h école;**
- **Argentat : 13 septembre, 17h Mairie (salle du bas);**
- **Marcillac : 19 septembre, 17h Ecole de Forgès ;**
- **Plateau de Favars : 20 septembre, 17h mairie de St-Mexant**

EPS - Natation

Centre aquarécréatif de TULLE :

Formations d'intervenants bénévoles :

-
- 10 septembre de 9h00 à 12h00
- 26 novembre de 9h00 à 12h00
- 4 février janvier de 9h00 à 12h00
- 8 avril de 9h00 à 12h00

Informations CPC



Procédure de déclaration d'incident ou de violence en milieu scolaire dans le premier degré



PREMIER DEGRÉ

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corse

DÉCLARATION DE FAT DE VIOLENCE OU D'ÉVÈNEMENT TRAUMATIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

Ecole : _____ Ville : _____
 RNE obligatoire : 019 _____ Téléphone : _____
 Téléphone : _____

Date des faits : _____ Heure : _____
 Lieu des faits : Classe À l'intérieur de l'école (préciser) : _____
 Hors de l'école (préciser) : _____

Destinataires obligatoires de la présente fiche : _____
 → DISDEN de la Corse : 05 87 01 20 80 → IEN : _____

Nom, qualité et signature du déclarant : _____ Visa du directeur / de la directrice : _____

Indice de gravité - évaluation obligatoire
 1 Faits significatifs ou importants (injurie, gravilésion, boucledure... mais sans retentissement sur la communauté éducative.
 2 Faits significatifs ou importants - agressions physiques, menaces ou insultes graves, insultes, vols, déclarations de biens publics ou privés, trafic de stupéfiants, port d'arme... avec retentissement sur la communauté éducative.
 3 Événements graves ou exceptionnels - agressions physiques, menaces ou insultes graves, insultes, vols, déclarations de biens publics ou privés, trafic de stupéfiants, port d'arme... avec retentissement sur la communauté éducative.
 4 Événements graves ou exceptionnels - agressions physiques, menaces ou insultes graves, insultes, vols, déclarations de biens publics ou privés, trafic de stupéfiants, port d'arme... avec retentissement sur la communauté éducative.

Incident à caractère raciste ou discriminatoire Oui Non

VICTIME

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
 Date de naissance : _____ Qualité : _____
 Adresse : _____
 Tél. : _____

TYPE D'INCIDENT

Violences aux personnes

Violences sexuelles
 Coup et blessures
 avec arme (préciser) : _____
 sans arme

Agression verbale
 Injure Menaces
 en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux

Harcèlement (à l'école)
 Racisme
 Jeu dangereux
 Autre (préciser) : _____

Intrusion

Préciser : _____
 Intrusion ou tentative
 Dégradation de locaux : _____
 bagne
 déclarations
 destructions

Atteinte aux biens

Dégradation de biens : _____
 véhicules
 informatique / vidéo
 autres (préciser) : _____

Vol ou trafic

Avoir affecté
 Sans affectation
 Récup. Stupéfiants

Port d'arme

Arme à feu
 Arme blanche
 Autre (préciser) : _____

Autres

Fouc
 Autre (préciser) : _____

AUTEUR(S) PRÉSUMÉ(S)

Seul En groupe
 Appartient n'appartient pas à l'école N'a pas été identifié

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
 Date de naissance : _____ Qualité : _____
 Adresse : _____
 Tél. : _____

SUITES IMMÉDIATES DONNÉES

SAMU Pompiers Médecin scolaire
 Police Gendarmes

Psychologue scolaire
 Autre

SUITES INTERNES ENVISAGÉES

Mesures éducatives (préciser) : _____

PROCÉDURES PREMIER DEGRÉ SITUATIONS CONCERNANT LES ÉLÈVES

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

VIOLENCES
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de déclaration de violence en milieu scolaire](#)

CONDITIONS : pour tout incident tel qu'un, une agression verbale ou physique, la destruction ou la dégradation de biens matériels, racisme, harcèlement, etc.

MISE EN ŒUVRE :

- Prendre toute mesure pour PROTÉGER.
- ALERTE(r) la famille et, avec son accord, solliciter l'intervention du psychologue scolaire si la situation le justifie.
- INFORMER l'EN dans les meilleurs délais, à l'aide de la fiche signalétique et prendre conseil auprès de lui pour déterminer les mesures pédagogiques, éducatives, sociales, légales ou autres qu'il convient de prendre.
- INFORMER le DISDEN dans le cas d'incidents particulièrement graves, crime, délit ou situation de danger imminent pour un élève, un enseignant, etc.

DESTINATAIRES : IEN + cabinet du DASEN : 05 87 01 20 20 - ca.cabnet@eduscol.education.fr

ACCIDENT SCOLAIRE
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de déclaration d'accident scolaire](#)

CONDITIONS : pour tout accident survenu pendant le temps scolaire.

MISE EN ŒUVRE :

- Traquiller au 115.
- Informier immédiatement les parents ou le responsable légal.
- Remplir un rapport d'accident scolaire dans les 48 heures et l'envoyer à votre IEN.
- Ajouter les justificatifs pour faciliter votre dossier.

DESTINATAIRES : IEN + DISDEN : 05 87 01 20 87 - www.eduscol.education.fr

PROTECTION DES MINORITÉS
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de déclaration de violence en milieu scolaire](#)

CONDITIONS : pour toute situation de risque d'infraction et de danger (suspension de matriculation, manquement abusif, défaut de soins, etc.)

MISE EN ŒUVRE :

- Dans tous les cas sans danger immédiat : l'information préoccupante.
- Faire un constat, globaliser tous les éléments logistiques qui, dans la durée, peuvent caractériser la notion de risque de danger.
- Rechercher, si possible, avec les parents.
- Prendre conseil et appui auprès du psychologue scolaire pour éventuellement une aide à la rédaction de l'information préoccupante et l'information auprès de la famille.
- Recueillir éventuellement une copie éducative lorsque ces éléments ont une incidence marquée sur le scolarité de l'enfant.
- Contactier et solliciter la représentation du service social en faveur des élèves (DISDEN), en charge de la protection de l'enfance, la médiation ou l'information scolaire.
- Transmettre le Site de recueil d'une information préoccupante par mail, fax ou courrier au service social en faveur des élèves et l'adresser en copie à votre IEN.
- Si pas d'incident : signalement à l'autorité judiciaire.
- Ne pas informer les parents dans le cas de violences sexuelles ou de maltraitance physique grave à l'intérieur de la famille.
- Noter les propos de l'enfant, les dates... solliciter éventuellement un conseil médical lors de contacts répétés de traces de coups graves.
- Prendre conseil auprès du service social en faveur des élèves, du médiateur scolaire (DISDEN FR), etc.
- Constituer l'acte dans les 48 heures et le présenter l'enseignant par mail ou fax au service social en faveur des élèves et en copie à votre IEN.

DESTINATAIRES : IEN + DISDEN service social en faveur des élèves : 05 87 01 20 31 - service.social.elèves@eduscol.education.fr

ADULTÉRISME
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de déclaration d'adultérisme](#)

CONDITIONS : une absence non justifiée, répétée et le directeur d'école ou parents de l'impétrante de l'assiduité scolaire.

**CE document doit être fait objet d'un dialogue avec les personnes responsables de l'acte.
- Il doit justifier d'absence dans le mois.
- Des contacts écrits sont établis par le directeur d'école avec les personnes responsables afin d'identifier les problèmes rencontrés à l'école ou à l'extérieur de l'école et pendant les périodes de congés. Des renseignements complémentaires peuvent être recueillis (assiduité de l'élève), aide pédagogique, orientation... Un référent, principalement l'enseignant de la classe, peut être désigné pour accompagner l'élève dans l'assiduité scolaire.
- Le dossier de l'élève est transmis à la DISDEN pour appel à la loi, acte de sanction pénale éventuellement.
- 10 jours ouvrés d'absence dans le mois.
- Le directeur d'école recueille les membres de la communauté éducative pour élaborer avec les parents un dispositif d'accompagnement qui est très contractuel avec la famille.
- Si malgré les mesures prises l'adultérisme persiste, le directeur d'école transmet le dossier à la DISDEN avec les lieux d'absence, le projet contractuel et les résultats obtenus. Les responsables légaux sont convoqués par le responsable du service social en faveur des élèves, en présence de la responsable sociale et des membres de la famille pour rappeler les obligations et les éventuelles sanctions.
- À tout moment une information préoccupante peut être engagée et formalisée avec le signalement de problématiques familiales ou sociales.

DESTINATAIRES : DISDEN service social en faveur des élèves : 05 87 01 20 31 - service.social.elèves@eduscol.education.fr

AUTORITÉ PARENTALE
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de déclaration d'autorité parentale](#)

CONDITIONS : situations familiales post-séparation conflictuelles.

MISE EN ŒUVRE :

- après l'EN
- en complément d'une information aux avocats ou à toute personne n'étant pas détentrice de l'autorité parentale
- en cas de situation particulièrement délicate et accompagnée l'acte de l'enfant, contacter le service social en faveur des élèves.

DESTINATAIRES : DISDEN service social en faveur des élèves : 05 87 01 20 31 - service.social.elèves@eduscol.education.fr

BRIVE NORD 05 87 01 20 84 ca.19005@eduscol.education.fr	BRIVE SUD 05 87 01 20 85 ca.19006@eduscol.education.fr	TULLE NORD 05 87 01 20 86 ca.19007@eduscol.education.fr	TULLE SUD 05 87 01 20 87 ca.19008@eduscol.education.fr	USSEL 05 87 01 20 88 ca.19009@eduscol.education.fr
---	--	---	--	--

PROCÉDURES PREMIER DEGRÉ SITUATIONS CONCERNANT LES PERSONNELS

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

VIOLENCES
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de déclaration de violence en milieu scolaire](#)

CONDITIONS : pour tout incident tel qu'un, une agression verbale ou physique, la destruction ou la dégradation de biens matériels, racisme, harcèlement, etc.

MISE EN ŒUVRE :

- Prendre toute mesure pour PROTÉGER, avertir les secours (15) ou la police / gendarmes si besoin d'intervention immédiate.
- INFORMER l'EN dans les meilleurs délais par téléphone, puis à l'aide de la fiche signalétique et prendre conseil auprès de lui pour déterminer les mesures qu'il convient de prendre.
- ALERTE(r) et solliciter le soutien de remplacement, et le personnel concerné est un enseignant ayant chargé de classe et n'est pas en mesure de reprendre son service.
- INFORMER le DISDEN dans le cas d'incidents particulièrement graves, crime, délit ou situation de danger imminent.

DESTINATAIRES : IEN + cabinet du DASEN : 05 87 01 20 20 - ca.cabnet@eduscol.education.fr

ACCIDENT DU TRAVAIL
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de déclaration d'accident du travail](#)

CONDITIONS : pour tout accident survenu par le fait du travail ou à l'occasion du travail ou pour tout accident survenu pendant le temps scolaire pendant le temps scolaire et le lieu de travail.

Rappel : l'imputabilité au service est examinée par la DISDEN en fonction des éléments du dossier.

MISE EN ŒUVRE :

- Téléphoner au 155 en cas de danger.
- Informier votre IEN.
- Demandeur auprès de la DISDEN le dossier de déclaration d'accident du travail, le remplir et l'envoyer à l'EN dans les 48 heures.
- Noter dans le registre a santé et sécurité au travail à la retour, le date et la cause de l'accident ainsi que les éventuelles demandes de mesures de prévention.

ND : ne pas faire l'annonce des frais médicaux.

DESTINATAIRES : IEN + DISDEN : 05 87 01 20 61 - action.scolaire@eduscol.education.fr

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de demande de protection fonctionnelle](#)

CONDITIONS : 3 altitudes dans lesquelles la protection fonctionnelle par l'Etat peut être accordée, à condition qu'il y ait un lien de cause à effet entre les fonctions exercées et le dommage subi.

- Menaces, violences, vols de fait, injures, diffamation, outrages.
- Dommages matériels commis sur les biens.
- Fonctionnaire journalier ou civil ou au pénal pour des faits se rattachant à l'exercice de ses fonctions, à condition qu'aucune faute personnelle délictueuse du service ne lui ait été imputée.

MISE EN ŒUVRE :

- Adresser la demande écrite de protection fonctionnelle à votre IEN.
- Pour le suivi de votre demande, adresser à votre circonscription ou à la division du personnel enseignant.

DESTINATAIRES : IEN + DISDEN : 05 87 01 20 87

DÉPÔT DE PLAINTE
[Cliquez ici pour télécharger le formulaire de dépôt de plainte](#)

CONDITIONS : pour toute atteinte aux biens et aux personnes pouvant être l'objet d'une qualification pénale.

Rappel : le dépôt de plainte n'est en aucun cas possible à la demande de protection fonctionnelle.

Exemples d'infractions (liste non exhaustive) :

- atteintes à la personne humaine : atteintes volontaires ou involontaires à la vie, violences, menaces, agression sexuelle, harcèlement sexuel, harcèlement moral ;
- crimes et délits contre les biens : vol, extorsion, chantage, escroquerie, destructions, dégradation, détérioration de biens, atteintes aux systèmes de traitement automatisés des données ;
- infractions relatives aux arts et images : injure publique, diffamation publique, atteintes à la vie privée, atteintes à la réputation de la personne, dénonciation calomnieuse.

MISE EN ŒUVRE :

- Déposer plainte auprès d'un service de police, de gendarmes ou du procureur de la République (cf. procédure du ministère de la justice).
- Informier votre IEN dans les meilleurs délais, et transmettre si possible une copie du dépôt de plainte.
- Par la suite, informer votre IEN de la poursuite de la procédure, et notamment en cas d'adoption, conviction, clôture des services de police, justice ou gendarmes.

DESTINATAIRES : IEN + cabinet du DASEN : 05 87 01 20 20 - ca.cabnet@eduscol.education.fr

BRIVE NORD 05 87 01 20 84 ca.19005@eduscol.education.fr	BRIVE SUD 05 87 01 20 85 ca.19006@eduscol.education.fr	TULLE NORD 05 87 01 20 86 ca.19007@eduscol.education.fr	TULLE SUD 05 87 01 20 87 ca.19008@eduscol.education.fr	USSEL 05 87 01 20 88 ca.19009@eduscol.education.fr
---	--	---	--	--



Elections de parents d'élèves

[Election PE 2016 2017.docx](#)

Vendredi 7 octobre

Inspections :

➤ 3 temps :

- Annonce de la visite d'inspection 15j avant la période (3 semaines);
- Visite d'inspection avec recueil du document préalable renseigné;
- Envoi du rapport et retour signé.



Le remplacement

Demande d'autorisation d'absence (de droit, facultative):

Renseigner l'imprimé de demande , l'envoyer à l'**IEN** et adresser à la cellule le justificatif (ce n'est pas la cellule qui accorde l'autorisation d'absence!)

Congé maladie

Informez directement la cellule

Préciser l'emploi du temps du PE absent (décharge, temps plein, mercredi travaillé, ...)

Envoyer directement à la cellule l'imprimé, accompagné du certificat médical

Rappel: les enseignants non titulaires d'une classe doivent informer de leur absence

Un numéro : **05 87 01 20 81**

Une adresse mail : remplacements.ia19@ac-limoges.fr

La sécurité dans les écoles



Le ministère demande à chacune et chacun, personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance de ces consignes et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles et établissements.



DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

- Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent



DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE

- Réseau de correspondants « Police & gendarmerie, sécurité de l'École »
- Renforcement des patrouilles mobiles



DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un référent sûreté par département
- Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales



DANS LES PRÉFECTURES

- État-major départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires
- Un exercice cadre de gestion de crise



DANS LES RECTORATS

- Cellules académiques de gestion de crise
- Un référent sûreté par académie
- Un exercice alerte SMS à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

Des actions pour informer et savoir réagir durant la période de rentrée

- **Un exercice "alerte-SMS" sera déclenché le jour de la pré-rentrée à l'échelle académique.** Cet exercice est complémentaire aux deux exercices de sécurité que devra réaliser chaque école et chaque établissement scolaire durant l'année scolaire.
- **Lors des réunions de rentrée, chaque école consacrerá un temps à la sécurité afin de répondre aux questions éventuelles des familles.**
- Des guides sont mis à disposition des familles afin de leur expliquer les différentes mesures mises en place dans les écoles et les établissements scolaires.



[guide directeurs d'école.pdf](#)

[guide parents d'élèves.pdf](#)

[annexe maternelle.pdf](#)

[guide vigilance attentats.pdf](#)

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant
l'établissement à la dépose
ou à la récupération
de l'élève



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigiprate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP
sur votre smartphone afin d'être avisé
en cas d'alerte



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



Les exercices de sécurité

- **3 signaux différents:** alerte incendie, alerte risque naturel majeur, alerte attentat
- **5 exercices:**
 - 2 alertes incendie
 - 2 alertes risque naturel ou technologique (confinement)
 - 1 alerte attentat - intrusion (évacuation ou confinement selon les circonstances) avant les vacances de Toussaint.

**EXCELLENTE
RENTREE!**